Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_032_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/032 Subvention 2026 au CCAS

Madame Isabelle Lorand expose :

Pour mémoire, la commune a mis en place une nouvelle politique d'aide aux familles en septembre 2009, modifiée en septembre 2010. Le CCAS finance donc des activités sportives, culturelles et de l'école de musique et de danse du Suet. Le CCAS applique également le dispositif d'aides aux élèves de l'école Saint Joseph. Les aides aux vacances, les secours d'urgence, la participation au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire, aux sorties scolaires pédagogiques ainsi que le financement de la carte Sortir! garantit un soutien aux personnes isolées et aux familles .

La participation du CCAS aux activités associatives a évolué avec la mise en place en juillet 2012 du dispositif Sortir! qui dispense une aide aux activités régulières et ponctuelles. Ce dispositif s'adresse à un public plus large puisqu'il permet aux adultes de bénéficier d'un accès à la culture et au sport. Une dizaine d'associations cantepiennes sont toujours partenaires du dispositif, de ce fait une partie du fonds d'aide est redistribuée aux associations locales. La carte évolue chaque année vers d'autres services.

Pour l'année 2026, la participation du CCAS est estimée à 30 000 €.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les salaires du CCAS et de la Rotonde sont payés par le budget principal de la ville. Ce montant est compensé par une demande de subvention équivalente auprès de la Commune. En cas de dépense supérieure, la subvention devra être réajustée.

En 2026, il est proposé de reconduire le même montant de subvention au CCAS au regard des incertitudes financières. La demande de subvention 2026 porte donc sur un montant de **310 000 €,** se décomposant comme suit :

- 218 000,00 € de dépenses de personnel,
- 92 000 € correspondant au renouvellement des dépenses de fonctionnement des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_032_1-DE

Il est proposé au Conseil municipal de

- **voter** une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 000 € pour l'année 2026 au profit du CCAS
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65736212

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN